

Cette fiche-conseil s'adresse aux employeurs, aux chauffeurs, aux propriétaires et aux exploitants de taxis et de véhicules de covoiturage. Elle donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19 en milieu de travail.

Les services de taxi et de covoiturage jouent un rôle important pendant la pandémie. Ils permettent aux travailleurs essentiels de se rendre à leur lieu de travail et d'en revenir, ainsi qu'à d'autres personnes d'avoir accès à des services essentiels comme des établissements de soins de santé, des pharmacies et des épiceries.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les travailleurs peuvent consulter la ressource suivante : <a href="https://www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf">https://www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf</a>

### **Tenir compte des risques**

- Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où des personnes se trouvent dans des espaces clos (mal ventilés) et dans des lieux achalandés avec des personnes ne faisant pas partie de leur ménage. Le risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs se chevauchent ou les endroits où les gens ont des conversations rapprochées, chantent, crient ou respirent fort (p. ex., pendant qu'ils font de l'exercice).
- Chez les chauffeurs de taxi ou de véhicule de covoiturage, les sources potentielles d'exposition comprennent des contacts étroits avec un passager atteint de la COVID-19 et le contact avec des surfaces qui ont été touchées par une personne atteinte de la COVID-19. En raison de la nature de ce secteur, il peut être difficile de maintenir une distance adéquate avec les passagers, surtout dans les petits véhicules.
- Chaque lieu de travail est unique. Il est important que les employeurs, les chauffeurs et les propriétaires et exploitants de taxis et de véhicules de covoiturage évaluent les risques liés à la COVID-19 pour leur lieu de travail (y compris pour chaque véhicule) et mettent en œuvre des mesures de contrôle appropriées.
- Il faut tenir compte des éléments suivants :
  - Comment les passagers seront-ils contrôlés? Il est recommandé que les chauffeurs interrogent les passagers pour déceler les symptômes de COVID-19 avant chaque trajet.
  - Les passagers doivent s'asseoir aussi loin que possible du chauffeur.
  - Comment les chauffeurs interagiront-ils avec les passagers? Limitez le plus possible les contacts avec les passagers.
  - À quel point les interactions physiques sont-elles rapprochées? Le risque de transmission augmente lorsque les contacts sont rapprochés et fréquents.
  - Quelle est la durée des interactions? Les données probantes indiquent que la probabilité de propagation d'une personne à une autre augmente dans le cas d'un contact prolongé.





- Comment le véhicule sera-t-il nettoyé et désinfecté entre les courses? Assurez-vous que tout le matériel de nettoyage se trouve dans le véhicule et que le désinfectant utilisé a un numéro d'identification du médicament (DIN) de Santé Canada.
- En plus de conduire les passagers à destination, quels autres services sont offerts?
   Assurez-vous que des précautions ont été prises pour tous les autres services fournis (p. ex. livraison d'aliments).
- Y a-t-il des lignes directrices ou des exigences locales en matière de santé publique qui doivent être respectées? Respectez toujours les exigences spécifiques à l'endroit où vous travaillez.

#### **Communication aux travailleurs**

 Les employeurs devraient fournir des directives et des renseignements clairs à leurs employés sur les dangers de la COVID-19 et sur ce qu'ils doivent faire pour se protéger et protéger les autres du virus.

### Information pour les passagers

- Utilisez tous les moyens disponibles (p. ex. processus de réservation, site Web, médias sociaux, messages téléphoniques) afin de rappeler aux passagers les mesures prises pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19.
- Demandez aux passagers s'ils présentent des symptômes liés à la COVID-19 et s'ils sont légalement tenus de se mettre en guarantaine ou de s'isoler en raison de la COVID-19 avant qu'ils entrent dans le véhicule.
- Placez des affiches contenant de l'information sur les mesures de contrôle de la COVID-19 (p. ex. hygiène des mains, utilisation d'un masque non médical, étiquette appropriée pour tousser ou éternuer) à un endroit où les passagers pourront facilement les voir (p. ex. une feuille plastifiée à l'arrière de l'appuie-tête du siège avant qui peut être facilement vue et désinfectée).
- Le cas échéant, rappelez aux passagers qui reviennent au Canada et qui présentent des symptômes de COVID-19 qu'ils ne peuvent pas utiliser les transports en commun pour se rendre à leur lieu d'isolement. Les transports en commun comprennent les services de taxi et de covoiturage. Ils sont tenus d'utiliser un moyen de transport privé, comme leur véhicule personnel, pour se rendre à leur lieu d'isolement. Cette consigne est particulièrement importante pour les passagers en provenance des aéroports. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada: <a href="https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement">https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement</a>.

### Questionnaire de dépistage

- Songez à poser des questions de dépistage aux employés avant chaque quart de travail en utilisant la liste de vérification fournie par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) (<a href="https://www.cchst.ca/images/products/">https://www.cchst.ca/images/products/</a> pandemiccovid19/pdf/covid-screen-tool.pdf) ou votre autorité de santé publique. Si vous êtes à la fois chauffeur et propriétaire exploitant, effectuez un autodépistage chaque jour.
- Les employés qui présentent des symptômes de COVID-19 doivent rester à la maison. S'ils commencent à ressentir des symptômes pendant qu'ils sont au travail, ils doivent porter un masque médical (ou, s'il n'y en a pas, un masque non médical bien conçu et bien ajusté) et retourner chez eux immédiatement (préférablement sans utiliser le transport en commun).
- Les symptômes les plus courants sont les suivants :
  - toux nouvelle ou aggravée;
  - essoufflement ou difficulté à respirer;
  - température égale ou supérieure à 38 °C;
  - sensation de fièvre;





- frissons;
- fatigue ou faiblesse;
- douleurs musculaires ou courbatures;
- perte récente de l'odorat ou du goût;
- maux de tête;
- symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements);
- importante sensation de malaise général;
- éruptions cutanées ou changements de l'aspect de la peau (chez les jeunes enfants).
- Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre et selon les groupes d'âge.
- Les personnes âgées, les personnes de tous âges ayant des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes atteintes d'obésité courent un risque accru de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19.
- Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou sont asymptomatiques.
- Conservez un registre des noms et des coordonnées de tous les employés et passagers afin de faciliter la recherche des contacts par l'autorité de santé publique locale, le cas échéant. Garantissez la confidentialité des renseignements, ainsi que leur conservation et leur destruction sécuritaires conformément aux exigences locales en matière de confidentialité.
- Élaborez des procédures de communication avec l'autorité de santé publique locale si un cas positif est détecté. Si le cas est lié au travail d'un travailleur, des avis supplémentaires seront requis (p. ex. à l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité du gouvernement et à la commission des accidents du travail de votre province ou territoire).

## Éloignement physique

- Limitez le plus possible les contacts avec les passagers.
- Demeurez le plus loin possible (à au moins deux mètres) des passagers lorsque vous vous trouvez à l'extérieur du véhicule.
- Interdisez l'utilisation du siège du passager avant pour maximiser l'espace entre le chauffeur et le passager.
- Demandez à ce que les passagers s'assoient le plus loin possible du chauffeur lorsque le transport s'effectue dans de gros véhicules comme des fourgonnettes.
- Déconseillez les contacts physiques inutiles, comme les poignées de main.
- Pensez à demander aux passagers s'ils peuvent charger leurs bagages et effets personnels au départ et les décharger à l'arrivée.
- Utilisez un mode de paiement sans contact, si possible. Placez l'appareil de paiement sur une planche ou un bâton pour aider à maintenir une distance sécuritaire avec le passager.
- Dans la mesure du possible, les déplacements en groupe devraient se limiter aux membres de la famille immédiate ou d'une cohorte de travail.
- Ajoutez des marques de plancher (à au moins deux mètres de distance) afin de favoriser l'éloignement physique pour les passagers qui attendent en ligne dans les stations de taxis.

## Barrières physiques

- Installez un écran transparent entre les sièges avant et arrière, si possible. L'écran doit être fait d'un matériau non poreux qui peut être facilement nettoyé et désinfecté, comme le plexiglas.
- Assurez-vous que l'écran ne crée pas de danger pour la sécurité, par exemple en réduisant la visibilité du chauffeur, en gênant l'accès aux commandes ou en bloquant l'issue de secours du véhicule.





#### Ventilation

- Augmentez la quantité d'air frais entrant dans le véhicule en ouvrant les vitres (si le temps le permet) et en ajustant la ventilation de façon à ce que l'air provienne de l'extérieur.
- Évitez d'utiliser l'option de recyclage de l'air pendant le transport de passagers.

### Hygiène personnelle

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool (contenant au moins 60 % d'alcool) après avoir déposé chaque passager. Vous devez aussi désinfecter vos mains avant et après avoir mangé, utilisé une pompe à essence, chargé ou déchargé les effets personnels d'un passager et après avoir toussé ou éternué.
- Invitez les passagers à utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool avant de monter dans le véhicule et demandezleur d'éviter autant que possible de toucher l'intérieur du véhicule.
- Ayez tout le matériel nécessaire à portée de main dans le véhicule (désinfectant pour les mains, poubelles, mouchoirs jetables, essuie-tout jetables, etc.).
- Envisagez de placer des affiches sur l'étiquette en matière de toux et d'éternuement dans des endroits du véhicule où les passagers pourront les voir.
- · Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool après avoir aidé des passagers qui ont besoin d'assistance.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche lorsque vos mains ne sont pas lavées ou désinfectées.

#### Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent demeurer sur les objets pendant quelques heures ou quelques jours, selon le type de surface et les conditions environnementales.
- Pour promouvoir des pratiques uniformes de désinfection des véhicules, dressez une liste de vérification pour le nettoyage et la désinfection systématiques des véhicules, que vous distribuerez aux employés.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les véhicules en portant une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées par les passagers, comme les poignées de portière intérieures et extérieures, les accoudoirs, les ceintures de sécurité, les appareils de paiement, les sièges et les boutons de commande des vitres et des serrures.
- Nettoyez et désinfectez l'intérieur du véhicule chaque fois qu'il y a un changement de chauffeur (le cas échéant). Parmi les exemples de surfaces à nettoyer et à désinfecter, mentionnons les clés, les poignées de portière intérieures et extérieures, les sièges et les accoudoirs, les boutons de commande des vitres et des serrures électriques, les commandes des clignotants et des essuie-glaces, le coffre à bagages, les ceintures de sécurité, le compartiment à gants, les boutons de commande de la température et de la radio, les écrans tactiles, le tableau de bord, le volant et le levier de changement de vitesse.
- Utilisez des désinfectants domestiques ou commerciaux pour détruire ou inactiver les virus et les bactéries. Le désinfectant utilisé devrait avoir un numéro d'identification du médicament (DIN), ce qui signifie qu'il a été approuvé pour utilisation au Canada.
- Les employés doivent recevoir une formation sur l'utilisation sécuritaire du produit de nettoyage. Suivez les instructions du fabricant, l'étiquette du produit et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité pour utiliser le produit en toute sécurité.
- Formez les employés aux procédures de nettoyage et de désinfection et donnez-leur les fournitures adéquates et l'accès à de l'équipement de protection individuelle, si c'est nécessaire.

#### Masques non médicaux

- Il est fortement recommandé que les chauffeurs portent en tout temps un masque non médical bien conçu et bien ajusté lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur du véhicule, et lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur de celui-ci s'ils partagent un espace avec des personnes ne faisant pas partie de leur ménage.
- Les passagers doivent également porter un masque non médical pour protéger le conducteur et les autres passagers du véhicule.





- Les entreprises de taxi et de covoiturage devraient élaborer des politiques sur l'utilisation de masques non médicaux.
- Il est important de veiller à ce que votre masque non médical demeure propre lorsque vous ne l'utilisez pas ou lorsque vous mangez ou buvez. Conservez-le dans un sac en papier ou en tissu propre. Évitez de suspendre votre masque non médical au rétroviseur du véhicule. Rangez les masques propres et sales dans des endroits distincts.
- Assurez-vous que les exigences de votre autorité de santé publique sont respectées relativement à l'utilisation d'un masque non médical.

### Transport de passagers présentant des symptômes vers un service de santé essentiel

- Élaborez une politique indiquant si votre entreprise fournira le transport aux passagers qui présentent des symptômes de COVID-19 et qui s'en vont obtenir un service de santé essentiel. Dans la mesure du possible, ces passagers devraient éviter le transport en commun et prendre leur voiture ou demander à un membre de leur famille immédiate ou de leur cohorte de travail de les conduire.
- Vérifiez si votre autorité de santé publique fournit des indications précises sur ce sujet.
- Si votre entreprise fournit ces services, évaluez les dangers et assurez-vous que toutes les précautions raisonnables sont prises pour protéger le chauffeur. Par exemple, utiliser un véhicule plus gros permettant un éloignement physique adéquat, éviter tout contact direct avec le passager et ses effets personnels, augmenter la ventilation dans le véhicule en ouvrant les vitres, s'assurer que le passager malade porte un masque médical, fournir de la formation et de l'équipement de protection individuelle approprié au chauffeur (p. ex. un masque chirurgical/médical et une protection oculaire) et veiller à ce que le véhicule soit nettoyé et désinfecté à fond avant qu'il soit réutilisé.

#### **Application Alerte COVID**

- Envisagez d'installer l'application Alerte COVID sur votre téléphone. Cette application est conçue pour faire savoir aux Canadiens s'ils ont pu être exposés à la COVID-19.
- · L'application préserve votre vie privée; elle n'enregistre ni ne partage votre situation géographique.
- Pour télécharger l'application et pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/alerte-covid.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/alerte-covid.html</a>.

### Autres considérations

- La présente fiche-conseil décrit certaines mesures de contrôle recommandées à l'intention des services de taxi et de covoiturage qui assurent principalement le transport de passagers.
- L'employeur ou le chauffeur devra mettre en œuvre des mesures de contrôle supplémentaires, selon le lieu de travail et les
  types de services fournis. Par exemple, si un chauffeur fournit également des services de livraison d'aliments, l'employeur peut
  consulter la fiche-conseil « Restaurants » du CCHST pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de contrôle
  recommandées concernant les services de livraison à domicile (<a href="https://www.cchst.ca/images/products/pandemiccovid19/pdf/food\_service.pdf">https://www.cchst.ca/images/products/pandemiccovid19/pdf/food\_service.pdf</a>).
- Les entreprises de taxi et de covoiturage peuvent aussi avoir du personnel de bureau ou de répartition. Il faudrait mettre en œuvre des mesures de contrôle supplémentaires pour protéger ces employés de la COVID-19. L'employeur peut consulter l'aide-mémoire du CCHST intitulé « Reprise des activités » pour obtenir de plus amples renseignements (<a href="https://www.cchst.ca/images/products/pandemiccovid19/pdf/reopening.pdf">https://www.cchst.ca/images/products/pandemiccovid19/pdf/reopening.pdf</a>).

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un centre d'appels d'urgence de votre région

https://suicideprevention.ca/need-help/





Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <a href="https://www.canada.ca/le-coronavirus">https://www.canada.ca/le-coronavirus</a>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques-uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité: Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.

